

LE MATIN.ma

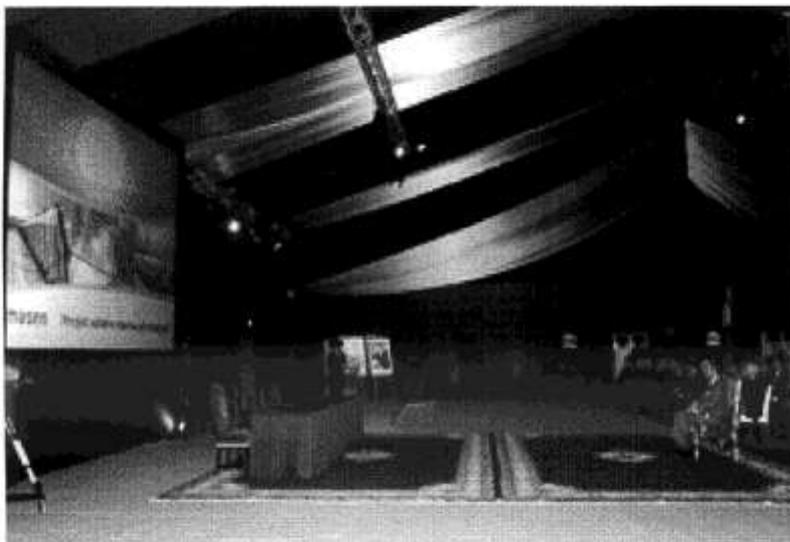
mise à jour : 27 octobre 2010, 09h09 GMT

Activité Royale

S.M. le Roi préside à Ouarzazate la cérémonie de signature de conventions parachevant le cadre institutionnel de réalisation du projet intégré d'énergie électrique solaire d'une capacité de 2000 MW

Publié le : 26.10.2010 | 17h43

- *Importantes étapes franchies pour le lancement en 2011 du projet de la centrale solaire d'Ouarzazate.*
- *Le projet intégré d'énergie solaire positionnera le Maroc comme un acteur de référence dans le solaire.*
- *Sa Majesté le Roi Mohammed VI visite le site du complexe énergétique solaire de Ouarzazate.*



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a présidé mardi, au site du complexe énergétique solaire de Ouarzazate, la cérémonie de signature des conventions parachevant le cadre institutionnel de réalisation du projet intégré d'énergie électrique solaire, confiée à l'Agence « Moroccan Agency for Solar Energy » (MASEN) et qui s'inscrit, conformément aux Hautes orientations royales, dans les importantes stratégies énergétique et environnementale du Royaume.

Cette cérémonie fait suite à la séance de travail qu'a présidée le Souverain au Cabinet royal, le 9 octobre 2010, et au cours de laquelle il a donné ses Hautes instructions aux parties concernées pour s'en tenir strictement au calendrier de réalisation du plan solaire marocain et de ne ménager aucun effort pour que ce défi que s'est lancé le Maroc, comme pour tous les grands projets qui sont menés, se matérialise au bénéfice de son développement et du bien-être de sa population.

A cette occasion, Mme Amina Benkhadra, ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement, a rappelé, dans une allocution devant S.M. le Roi, les étapes franchies dans la mise en œuvre des grands projets d'énergie renouvelable initiés dans le cadre de la stratégie énergétique du Royaume qui fait du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique une priorité nationale.

La réalisation d'ici 2020 des deux programmes solaire et éolien de 2000 MW chacun traduit l'expression

concrète de la priorité majeure que Sa Majesté le Roi accorde au développement des énergies renouvelables comme le moyen optimal permettant au Maroc de répondre aux défis de la sécurité d'approvisionnement, de la préservation de l'environnement et du développement durable. Ces projets ne sont pas limitatifs car les programmes de production d'électricité à partir de sources renouvelables sont largement ouverts à l'initiative privée nationale et internationale, comme le stipule la nouvelle loi 13-09 relative aux énergies renouvelables promulguée en février 2010.

Ainsi depuis le lancement de ce nouveau projet en novembre 2009 par Sa Majesté le Roi, de nombreuses actions ont été réalisées relatives notamment à la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel approprié.

Mme Benkhadra a également précisé que la protection des ressources est une donnée essentielle pour le développement harmonieux de la région. Celle-ci est d'ailleurs illustrée par les actions entreprises pour optimiser l'utilisation des ressources hydriques nécessaires pour le développement économique et social de la région. De son côté, Mustapha Bakkoury, président du directoire de la MASEN a, dans une allocution similaire, présenté l'état d'avancement du plan solaire marocain de 2000 MW et les actions réalisées particulièrement pour la première centrale de 500 MW d'Ouarzazate ainsi que les perspectives de développement du projet global.

En effet, le développement du complexe solaire d'Ouarzazate, qui sera réalisé sur une superficie de 2500 hectares, a franchi d'importantes étapes ayant permis de qualifier le site, de lancer l'appel à manifestation d'intérêt auquel ont participé 200 entreprises, d'étudier les configurations technologiques, d'élaborer les schémas institutionnel et de financement et d'enclencher le processus de pré-qualification des développeurs pour la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le financement des centrales. 19 groupes internationaux ont été pré-qualifiés pour la réalisation de la centrale de Ouarzazate.

La qualité et le nombre des candidats à ladite pré-qualification témoignent du fort intérêt d'opérateurs de premier plan à l'échelle nationale et internationale.

Ce processus étant bien engagé, il permet de prévoir le lancement de l'appel d'offres avant la fin de l'année 2010 et le choix de l'adjudicataire au courant du deuxième trimestre de l'année 2011. En outre, la cohérence de la vision de notre pays relative aux énergies renouvelables, la crédibilité de notre pays sur la scène internationale et le bon déroulement de la réalisation du plan solaire, ont favorisé l'adhésion de grandes institutions financières qui ont marqué un intérêt de principe pour le financement du projet à des conditions préférentielles. Il est à préciser que les conventions signées aujourd'hui, sous la présidence effective de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, fixent le cadre d'intervention dans les différentes phases du Plan solaire autant par l'Etat que par MASEN et l'ONE en sa qualité de partenaire stratégique dans la fourniture, le transport et l'export de l'énergie électrique qui sera produite par les centrales solaires.

La première convention, engageant l'Etat et MASEN, a été signée par le Premier ministre, Abbas El Fassi, et le président du directoire de la société précitée, Mustapha Bakkoury. Elle porte notamment sur l'assistance que doit fournir l'Etat pour faciliter la réalisation du programme en termes d'acquisition de terrains, d'exploitation des projets solaires et de leur financement et des actions qui doivent être menées par la société MASEN.

La deuxième convention qui a été signée au nom de l'Etat par Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, et Mme Amina Benkhadra, ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, ainsi que par Ali Fassi Fihri, directeur général de l'ONE, et Mustapha Bakkoury, président du directoire de la société précitée, spécifie les aspects de réalisation des centrales solaires, leur fonctionnement, leur raccordement aux réseaux marocain et international ainsi que la commercialisation de l'énergie produite.

Ont assisté à cette importante cérémonie, les conseillers de S.M. le Roi, les membres du gouvernement, les présidents de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers, les présidents de groupes au Parlement, des représentants des missions diplomatiques, des hauts responsables des établissements publics, des banques, assurances, fédérations de la CGEM et de nombreux opérateurs nationaux et étrangers. A l'issue de cette cérémonie, S.M. le Roi a effectué une tournée dans le site du complexe solaire de Ouarzazate qui sera réalisé sur une superficie d'environ 2.500 h et qui est situé à près de 10km au nord-est de Ouarzazate et à environ 4 km au nord du barrage Mansour Eddahbi.

Par MAP